

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

N° d'ordre : DEL 38-12-2024

Objet de la délibération :
Création et suppression de postes permanents

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 3

Votants : 23

Date de la convocation :
09/12/2024

Date de publication en ligne :
20/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Christiane CHILLAN, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Sindy ABGUILLERM qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Jean Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaelle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Francine BERTRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17/10/2024,
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 19/11/2024,
Considérant le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de permettre la nomination d'agents remplissant les conditions statutaires,
Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

CREE les postes nécessaires à la nomination des agents et parallèlement **SUPPRIME** les postes initialement occupés par les agents, à compter du 01/12/2024 :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- Suppression d'un poste du grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.